**Atelier de partage sur ITIE**

**La Société civile s’organise pour la relecture**

Le 23 janvier, la Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP – MALI) dans le cadre de son programme OSIWA a organisé un atelier de mobilisation de la société civile autour du processus de relecture du code minier à la « MAISON DU PARTENARIAT ANGER / BAMAKO).

Présidé par M. Abdoul Wahab DIAKITE Président de la Coalition malienne Publiez Ce Que Vous Payez et Président du Collège de la société civile siégeant au Comité de Pilotage de l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, cet atelier avait pour but de mobiliser de façon durable les membres de la société civile autour du processus de relecture du code minier en cours et de renforcer les compétences et les capacités des autres acteurs de la société non membre du comité de pilotage ITIE au Mali.

Cet atelier organisé par PCQVP-Mali, entre dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d’appui au processus de réforme du code minier et à la protection des droits des collectivités et des communautés affectées par les opérations minières au Mali avec l’appui technique et financier d’OSIWA.

Cette activité avait pour but d’assurer une mobilisation durable de la société civile sur le processus de relecture du code minier et l’animation constante du collège de la société civile afin de renforcer la compétence des autres acteurs de la société civile pour faire entendre leur voix sur tous les processus en cours au Mali.

PCQVP-Mali son souci constant d’assurer une participation « large et entière » des autres membres de la société civile à commencer par présenter aux acteurs la Position de la société civile sur le code minier et les nouvelles exigences du secteur minier

Le présentateur de PCQVP-Mali ont a laissé entendre que la participation de la société civile au processus de réforme minière constitue un élément fondamental pour atteindre les objectifs d’une répartition juste et équitables des ressources du secteur minier au Mali.

Ainsi, au cours des discussions, il est apparu, qu’à la relecture de la mouture actuelle du code minier, il y a des avancées mais il y a toujours des aspects qui n’ont pas changé. Par rapport à l’établissement des conventions, il y a une dizaine de convention mais très souvent on demande à l’Etat de signer les avenants. Généralement le contenu de ces avenants est ignoré par les populations. Les modalités d’attribution des titres miniers sont soumises à des conditions qui ne donnent plus la priorité au premier venant mais il y a actuellement l’opportunité pour le gouvernement d’ouvrir un appel d’offre. Ce qui est important c’est que la société civile doit veiller à la bonne exécution de ce processus. On ne délivre qu’une seule autorisation d’exploitation pour tout le reste ce sont des permis. La création des fonds de développement local est une avancée mais la société civile doit être vigilante dans la gestion de ce fonds. Les OSC peuvent renforcer leurs compétences en organisant des voyages d’échange pour s’inspirer de l’expérience des pays voisins.

Par rapport à la fiscalité c’est la clause de stabilité. Les compagnies doivent tenir compte des besoins des communautés dans la réalisation de certaines actions. Concernant les mesures environnementales il y a une avancée, elles prennent en compte la phase recherche.

Pour une plus grande efficacité des PME et PMI, il faut renforcer les capacités. Par rapport au règlement des litiges, les investisseurs veulent une garantie par rapport aux procédures.

Dans tout le processus il y a des points qui n’ont pas changé.

* La multiplicité des régimes fiscaux ;
* Le non-paiement de la patente avant le début de la production ;
* L’absence de fonds pour l’environnement.
* la multiplicité des codes (1991, 19991 2012), les choses ne peuvent pas marcher tant qu’on n’adopte pas un code unique.

La responsabilité des OSC est très forte et nous devons mener un combat fort pour que l’Etat prenne des engagements forts. .

Dans sa présentation sur l’itie, le Coordinateur de PCQVP-Mali M. Nouhoum DIAKITE a rappelé que l’adoption de code de conduite de la société civile a pour but de mutualiser les connaissances pour une bonne gouvernance des ressources extractives et de fixer les règles de participation des représentants de la société civile dans le Comité de Pilotage de l’itie-Mali.

Les représentants de la société civile membres du Comité de Pilotage ITIE doivent compte aux autres membres de la société civile non membres du Comité de Pilotage. Et la rencontre va servir de cadre pour présenter le Plan de Travail 2020 ITIE-Mali adopté en décembre 2019 pour un coût total de 500 millions. Il a rappelé que la norme ITIE 2016 stipule  que « la compréhension du public des revenus et des dépenses du gouvernement sur la durée est susceptible de contribuer au débat public et de faciliter le choix d’options appropriées et réalistes favorisant le développement durable ».

Ainsi, dira t’il, le Comité de Pilotage est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail entièrement chiffré et compréhensible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil de d’Administration de l’ITIE.

Dans sa revue du plan de travail, le Comité de Pilotage devra envisager d’étendre le périmètre de déclarations de l’ITIE notamment pour tenir compte de questions telles que la gestion des revenus et des dépenses, les paiements de frais de transports, les dépenses sociales discrétionnaires, les transferts infranationaux ponctuels, la propriété réelle et les contrats conformément à l’exigence.

Le groupe multipartite est tenu de documenter ses discussions et ses décisions et d’inclure un calendrier de mise en œuvre compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixée par le Conseil d’Administration de l’ITIE.

**IS**